

221C0550
FR0010220475-FS0177

11 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">ALSTOM (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 11 mars 2021, la société anonyme Bouygues (32 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir 11 581 441 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 3,12% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors marché dans le cadre d'un placement de 12 000 000 actions ALSTOM auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres².

¹ Sur la base d'un capital composé de 371 199 277 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqués diffusés par la société Bouygues les 9 et 10 mars 2021.